



**Finances, achats et systèmes  
d'information**

**Décision n° 2022-167**

**Objet :** Sté LOGITUD Solutions – avenant n° 1 relatif au marché de maintenance du progiciel MUNICIPAL MOBILE : Gestion Terrain de la Police municipale

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu le code de la commande publique, notamment son article R.2122-8,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au maire pour traiter toutes les affaires relevant de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la décision n° 2021-262 autorisant la signature du contrat de maintenance du progiciel MUNICIPAL MOBILE : Gestion Terrain de la Police Municipale, pour 13 licences,

Considérant la nécessité d'ajouter 3 licences « MUNICIPAL MOBILE » supplémentaires à partir du 05 mai 2022, portant le contrat de maintenance pour 16 licences,

APPROUVE de signer l'avenant n°1 relatif au marché existant pour une augmentation annuelle de 292,50 € HT soit 351,00 € TTC portant le montant annuel du marché à 1 639,31 € HT soit 1 967,17 € TTC.

PRECISE que le montant facturé des 3 licences supplémentaires pour la période du 5 mai au 31 décembre 2022, sera de 193,13 € HT soit 231,75 € TTC.

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Ville.

Sceaux, le 24 juin 2022

Philippe LAURENT

